

29 avr 2009 -17:37

Karel De Gucht a obtenu un accord avec la Biélorussie sur le séjour « des enfants de Tchernobyl »

Le Vice-Premier et Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht est heureux qu'après des mois de négociations avec les autorités biélorusses un accord ait pu être obtenu permettant la poursuite des séjours « des enfants de Tchernobyl » issus de Biélorussie dans notre pays. Aujourd'hui, mercredi 29 avril 2009, le Ministre De Gucht a convoqué l'Ambassadeur biélorusse à Bruxelles et a obtenu un accord sur l'échange de notes diplomatiques.

Le Vice-Premier et Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht est heureux qu'après des mois de négociations avec les autorités biélorusses un accord ait pu être obtenu permettant la poursuite des séjours « des enfants de Tchernobyl » issus de Biélorussie dans notre pays. Aujourd'hui, mercredi 29 avril 2009, le Ministre De Gucht a convoqué l'Ambassadeur biélorusse à Bruxelles et a obtenu un accord sur l'échange de notes diplomatiques.

Bruxelles, le 29 avril 2009 Karel De Gucht a obtenu un accord avec la Biélorussie sur le séjour « des enfants de Tchernobyl »Le Vice-Premier et Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht est heureux qu'après des mois de négociations avec les autorités biélorusses un accord ait pu être obtenu permettant la poursuite des séjours « des enfants de Tchernobyl » issus de Biélorussie dans notre pays. Aujourd'hui, mercredi 29 avril 2009, le Ministre De Gucht a convoqué l'Ambassadeur biélorusse à Bruxelles et a obtenu un accord sur l'échange de notes diplomatiques. Le Ministre se réjouit du fait que, grâce à cet accord, les visites planifiées pour cet été pourront avoir lieu. Cependant, l'accord qui vient d'être obtenu est soumis aux conditions en matière d'âge des enfants et de fréquence des séjours imposées par la Biélorussie. Cela signifie que les voyages collectifs sont limités aux enfants jusqu'à l'âge de 14 ans et que le nombre de voyages par enfant est limité à 3. Il convient néanmoins de souligner que les enfants au-delà de l'âge de 14 ans peuvent séjourner dans notre pays sur base d'invitations individuelles de la part des familles d'accueil. Les Affaires étrangères en collaboration avec l'Office des Etrangers veilleront à la bonne mise en oeuvre de l'accord. La Belgique a par ailleurs proposé - éventuellement en concertation avec d'autres partenaires de l'UE - de poursuivre les négociations avec la Biélorussie afin d'optimiser cet accord.Le Ministre a reçu aujourd'hui les organisations belges concernées et compte maintenir les contacts avec celles-ci pour assurer la continuation de ce geste humanitaire vis-à-vis des enfants biélorusses.Pour mémoire : chaque année pendant les vacances scolaires d'été et de fin d'année, environ 1700 enfants biélorusses entreprennent des visites des pays occidentaux, dont le Belgique. Il s'agit de visites de santé d'enfants qui continuent à souffrir des conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl qui a eu lieu en 1986.Ces voyages sont organisés par des ASBL situées sur tout le territoire belge et pendant leur séjour en Belgique les enfants sont reçus par des familles d'accueil. L'année passée, suite à des retours tardifs d'enfants séjournant aux Etats-Unis et en Italie vers leur pays d'origine, le Président biélorusse, M. Loukachenko, a publié fin 2008 un décret compromettant la poursuite de ces visites.Dans son décret, le Président insiste entre autre sur la conclusion d'accords bilatéraux avec tous les pays occidentaux concernés avant de réinitier ces visites.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be